

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 18

Présents : 11 Votants : 15

OBJET:

PERSONNEL COMMUNAL: AUGMENTATION HORAIRE POSTE D'ANIMATEUR L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 28 mars Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRÉSENTS: M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M CARETTE C.; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C.,

EXCUSÉS: M AMOSSÉ M., Mme PASQUEREAU C., M GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.; M BAUDRY M.,

<u>POUVOIRS</u>: M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R. M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P. Mme LAMBERT a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE: M BOUCHEREAU F.

M Le Maire rappelle que la personne en charge de la coordination enfance jeunesse effectue actuellement des heures complémentaires.

Il propose de régulariser son temps de travail.

L'agent a donné son accord et le comité technique a rendu un avis favorable lors de la réunion du 16 février 2024.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à cette augmentation d'horaires du poste
- **DECIDE de supprimer** le poste d'Adjoint technique territorial à 22h/semaine au 1^{er} avril 2024,

- DECIDE de créer le poste d'Animateur à 28h/semaine à compter du 1er avril 2024.

ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE VIA FAST 0 2 AVR. 2024

100

100

> Certifié exécutoire par le Maire Publié ou notifié le : 0 2 AVR. 2024

Pour extrait conforme au Registre Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE, **Pascal EVIN**

